

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2023

VISANT À FACILITER LA MISE EN OEUVRE DES OBJECTIFS DE « ZÉRO
ARTIFICIALISATION NETTE » AU COEUR DES TERRITOIRES - (N° 958)

Retiré

AMENDEMENT

N° CD133

présenté par
Mme Belluco, Mme Pochon et M. Thierry

ARTICLE 10

Supprimer les alinéas 1 à 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli propose de ne garder que le rapport sur l'application du ZAN dans les territoires ultramarins.